



Conseil de
l'Union européenne

092559/EU XXVII.GP
Eingelangt am 07/03/22

Bruxelles, le 7 mars 2022
(OR. en)

6886/2/22
REV 2

SOC 122
EMPL 81
SAN 131

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Nº doc. préc.: 8652/19

Objet: Projet de DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Tchéquie, la France et la Suède

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la Tchéquie, la France et la Suède. Ce texte est transmis aux juristes-linguistes pour mise au point, avant son adoption lors d'une future session du Conseil.

Projet de
DÉCISION DU CONSEIL
du
portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
pour la Tchéquie, la France et la Suède

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 24 février 2022², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025.
- (2) Les gouvernements de la Tchéquie, de la France et de la Suède ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2025:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Titulaire	Suppléant
France	M ^{me} Anne AUDIC	M. Nicolas BESSOT M ^{me} Lucie MEDIAVILLA
Suède	M ^{me} Anne-Sofie DALENG	M ^{me} Viktoria BERGSTRÖM M. Magnus FALK

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Tchéquie	M. Jiří VAŇÁSEK	M ^{me} Radka SOKOLOVÁ
France	M. Abderrafik ZAIGOUCHÉ	M ^{me} Edwina LAMOUREUX M. Jean-Paul ZERBIB
Suède	M ^{me} Cyrene WAERN	M ^{me} Karin FRISTEDT M ^{me} Ulrika HAGSTRÖM

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléant
Tchéquie	M. Miroslav HORKÝ	M. Martin RÖHRICH M ^{me} Martina KROUPOVÁ
France	M. Franck GAMBELLI	M ^{me} Nathalie BUET M. Patrick LEVY
Suède	M ^{me} Cecilia ANDERSSON	M ^{me} Malin NILSSON M. Tommy LARSSON

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil
Le président
